

# Réunion du Conseil Municipal du 9 avril 2015 à 20 heures 30

Date de convocation : 3 avril 2015

Sont présents: Robert BOUDON, Monique DELFAU, Jean-Pierre VAISSADE, Monique LOUVRIER, Michel BOUDON, Thierry BRUNEL, Jean ALBARET, Marcel RIEUTORT, Lucien VAISSADE, Laurent CAYREL

Absent : Christian LAURAIRE

Secrétaire de séance : Jean ALBARET

## Ordre du jour

- Présentation et vote des comptes administratifs et comptes de gestion - exercice 2014
- Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2014
- Vote des subventions - exercice 2015
- Vote des taux de contributions directes - exercice 2015
- Indemnité pour le gardiennage de l'église - exercice 2015
- Présentation et vote des budgets primitifs 2015
- Concours du Receveur municipal - Attribution d'indemnités
- Affaires diverses

➤ Approbation du compte rendu de la séance précédente.

*Les élus valident le compte rendu de la réunion du 24 mars 2015.*

➤ Présentation et vote des comptes administratifs et des comptes de gestion - exercice 2014

- Budget général

		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	148 588.41	268 197.62
	Section d'investissement	154 347.23	176 522.72
Report de l'exercice N-1	Report en section fonctionnement	0.00	73 992.88
	Report en section d'investissement	112 823.86	0.00
	TOTAL	415 759.50	518 713.22

Restes à réaliser à reporter en N + 1	Section de fonctionnement	0.00	0.00
	Section d'investissement	6 123.00	7 500.00
	Total des restes à réaliser	6 123.00	7 500.00

Résultat cumulé	Section de fonctionnement	148 588.41	342 190.50
	Section d'investissement	273 294.09	184 022.72
	TOTAL cumulé	421 882.50	526 213.22

- Budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement

		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	23 827.56	40 108.10
	Section d'investissement	28 218.20	94 856.58
Report de l'exercice N-1	Report en section fonctionnement	0.00	6 210.47
	Report en section d'investissement	31 489.58	0.00
TOTAL		83 535.34	141 175.15

Restes à réaliser à reporter en N + 1	Section de fonctionnement	0.00	0.00
	Section d'investissement	27 670.00	486.00
	Total des restes à réaliser	27 670.00	486.00

Résultat cumulé	Section de fonctionnement	23 827.56	46 318.57
	Section d'investissement	87 377.78	95 342.58
	TOTAL cumulé	111 205.34	141 661.15

Monsieur le Maire indique que les comptes de gestion du Receveur présentent les mêmes résultats.

*Monsieur le Maire quitte la salle et Mme Monique DELFAU, 1<sup>er</sup> Adjoint prend la présidence du Conseil et demande au Conseil :*

- *d'approuver les comptes administratifs.*
- *D'approuver les comptes de Gestion*

*Le Conseil Municipal procède au vote des comptes administratifs*

*Résultat du vote (9 votants) :*

- *Compte administratif du budget principal : 7 voix pour et 2 abstentions*
- *Compte administratif du service de l'eau et de l'assainissement : 9 voix pour*

*Le Conseil adopte à l'unanimité les comptes de gestion dressés par le Receveur municipal.*

Monsieur Robert BOUDON reprend place en salle des séances.

➤ **Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2014**

*Le Conseil Municipal après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice 2014 décide d'affecter les résultats de fonctionnement de la façon suivante :*

*Budget général : 193 602.09 € d'excédent*

*- Affectation à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 89 271.37 € (compte 1068) et le solde soit 104 330.72 € à l'excédent reporté (article 002).*

*Budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement : 22 491.01 € d'excédent*

*- Affectation de l'excédent soit 22 491.01 € à l'excédent reporté (article 002).*

*(Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0)*

➤ **Vote des subventions - exercice 2015**

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à voter les subventions inscrites au budget primitif de 2015

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote les subventions suivantes :*

- Association vallée du lot : 18 €
- A.C.C.A. de Lieutadès : 30 €
- Donneurs de sang de Chaudes-Aigues : 15 €
- ADMR : 230 €
- Club des Aînés Ruraux « Les Capujadous » : 500 €
- Association amis de la lecture à Aurillac : 12 €
- Radio Margeride : 15 €
- FNACA : 30 €
- Jeunes agriculteurs de Chaudes-Aigues : 15 €
- Syndicat Aubrac Cantalien : 50 €

(Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Vote des taux des contributions directes - exercice 2015**

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter les taux des contributions directes pour l'exercice 2015

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, fixe les taux 2015 des contributions directes comme indiqués dans le tableau ci- dessous :*

	Bases notifiées	Taux en %	Produit en Euros
Taxe d'habitation	256 600	12.18	31 254
Taxe foncière (bâti)	249 600	15.55	38 813
Taxe foncière (non bâti)	18 100	87.13	15 771
<b>TOTAL</b>			<b>85 838</b>

(Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Indemnité pour le gardiennage de l'église : exercice 2015**

Monsieur le maire fait savoir que le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales pour l'année 2015 est de 119.55 €

*Il demande au Conseil de délibérer pour en fixer le montant.*

*Le Conseil Municipal, décide d'allouer à M. Jean MARCENAC curé de Chaudes-Aigues, une indemnité de 119,55 €, pour le gardiennage de l'église pour l'année 2015.*

(Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Présentation et vote des budgets primitifs 2015**

*Monsieur le Maire soumet à l'examen du Conseil municipal les projets de budgets primitifs qui s'équilibrent en dépenses et en recettes à la somme de :*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré vote les budgets primitifs qui s'équilibrent en recettes et en dépenses à la somme de :*

**Budget principal**

***Section de fonctionnement***                    **348 850.00 €**

***Section d'investissement***                    **313 132.00 €**

**Budget eau et Assainissement**

***Section de fonctionnement***                    **59 088.00 €**

***Section d'investissement***                    **70 944.00 €**

*(Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0)*

➤ **Concours du Receveur municipal - Attribution d'indemnités**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16 décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux Comptables du Trésor, chargés des fonctions de Receveur des communes et établissements publics locaux.

Conformément à l'article 3 de l'arrêté précité, une nouvelle délibération doit être prise lors du changement de Comptable du Trésor.

*Il fait savoir qu'il y aurait lieu de décider de l'attribution de cette indemnité de conseil à Mme Sandrine MOTTAIS, Receveur, nouvellement nommée à Chaudes-Aigues, et propose de lui attribuer l'indemnité de budget et l'indemnité de conseil, au taux maximum du tarif prévu à l'article 4 de l'arrêté susvisé.*

***Le conseil municipal, après avoir délibéré :***

***- accepte la proposition de Monsieur le Maire et décide en conséquence d'attribuer l'indemnité de budget et l'indemnité de conseil à Madame Sandrine MOTTAIS, et ce jusqu'à cessation de ses fonctions.***

*(Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0)*

**Monsieur le maire sollicite l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour :  
Marché pour l'aménagement d'espaces publics et modernisation des accès aux villages  
d'Esclauzet et du Monteil**

Le Conseil accepte de rajouter ce point à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'aménagement d'espaces publics, et modernisation des accès aux villages d'Esclauzet et du Monteil, une consultation a été lancée pour un marché de travaux passé en procédure adaptée régie par l'article 28 du Code des marchés publics.

*Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour l'attribution du marché et l'autorisation de le signer avec l'entreprise SA SOULENQ de MUR DE BARREZ, projet retenue par la commission d'appel d'offres en séance du 8 avril 2015.*

***Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :***

- Attribue le marché à l'entreprise SA SOULENQ de MUR DE BARREZ,***
- Autorise Monsieur le Maire à signer ce marché pour un montant de 97 730 € HT.***

*(Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0)*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20

Le Maire  
Robert BOUDON,

Monique DELFAU

Jean-Pierre VAISSADE

Monique LOUVRIER

Christian LAURAIRE  
(Absent)

Michel BOUDON

Thierry BRUNEL

Jean ALBARET

Marcel RIEUTORT

Lucien VAISSADE

Laurent CAYREL